

PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement

Service Milieux et
ressources naturelle

Affaire suivie par :

Céline ZIMMER

Tél : 03 20 13 65 91

celine.zimmer@developpement-durable.gouv.fr

Lille, le 25 OCT. 2013

Compte-rendu de la réunion « présentation des résultats des études sur le patrimoine naturel marin », 26 septembre 2013, Boulogne-sur-Mer

La réunion est co-présidée par M. Patrick François, vice-président du conseil de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale, M. Pierre Leca, directeur du département « parcs naturels marins » à l'Agence des aires marines protégées et M. Jean-Michel Malé, chef du service « milieux et ressources naturelles » à la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Nord – Pas-de-Calais.

Programme de la journée :

- Présentation des résultats du programme CARTHAM (CARTographie des HABitats Marins patrimoniaux) → Benjamin Guichard, chef de projet CARTHAM, Agence des aires marines protégées
- Présentation des résultats du programme PACOMM (Inventaire oiseaux et mammifères marins) → Christophe Aulert, chef de l'antenne Manche – mer du Nord, Agence des aires marines protégées
- Présentation des résultats de l'étude « Inventaire et étude écologique des mammifères marins de la façade maritime Nord-Pas-de-Calais / Picardie » → Céline Zimmer, chargée de mission à la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Nord-Pas-de-Calais - Arnaud Govaere, directeur régional Nord-Ouest pour Biotope et Thibaut Bouveroux, chargé de mission à l'Observatoire pour la conservation et l'étude des animaux et mammifères marins (OCEAMM)
- Présentation des propositions de périmètres ZNIEFF mer en région Nord – Pas-de-Calais → Céline Zimmer, chargée de mission DREAL NPdC et Thibaut Bouveroux, chargé de mission à OCEAMM

Les présentations sont disponibles au format pdf sur le site internet de la DREAL Nord – Pas-de-Calais ainsi que sur le portail de bassin à l'adresse suivante :

http://www.artois-picardie.eaufrance.fr/eau-et-biodiversite/milieu-marin/article/connaissance-du-patrimoine-naturel?var_mode=calcul

Personnes invitées présentes et excusées

La liste des personnes présentes figure en fin du compte-rendu. La réunion a rassemblé 52 participants.

1. Présentation des résultats du programme CARTHAM (CARTographie des HABitats Marins patrimoniaux)

Benjamin Guichard, chef de projet CARTHAM, Agence des aires marines protégées

Benjamin GUICHARD, chef de projet CARTHAM à l'Agence des aires marines protégées (AAMP) présente les résultats du marché CARTHAM (CARTographie des HABitats Marins patrimoniaux) sur les secteurs du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale et des Bancs de Flandres pris en charge par le bureau d'études In Vivo.

L'ensemble des habitats et des peuplements ont été cartographiés mais la caractérisation de l'état de conservation des habitats reste souvent mal connu et les travaux sur le développement d'indicateurs pertinents doivent être poursuivis. Les rapports et les cartes d'habitats validées peuvent être téléchargées sur le site internet CARTOMER de l'AAMP sur le lien suivant : <http://cartographie.aires-marines.fr>.

➤ Discussions sur la présentation « CARTHAM »

A la question sur l'intérêt des habitats de notre région par rapport aux autres régions, il est répondu d'une part qu'il n'y a pas encore de vision globale au niveau national car tous les lots ne sont pas achevés mais que les fonds marins du Parc naturel marin des estuaires picard et de la mer d'Opale sont d'une richesse exceptionnelle, et que certains sites comme les Ridens sont uniques en France. Ces connaissances sur la mer et les fonds marins restent à compléter, a contrario beaucoup de données existe déjà sur l'estran.

M. Yves LALAUT, directeur de l'aménagement et de l'environnement au Grand port maritime de Dunkerque (GPMD) : en tant qu'opérateur principal des deux sites Natura 2000 en mer « Bancs des Flandres », le GPMD doit réaliser le diagnostic de l'état écologique des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et se demande si ces résultats suffiront pour établir un diagnostic et définir le bon état de conservation des habitats. Il demande également de préciser le mode d'élaboration et la portée des cartes prédictives.

M. Benjamin GUICHARD, AAMP : les données obtenues sont publiques et disponibles sur le site internet CARTOMER. Ce sont des éléments qui alimenteront l'élaboration des DOCOB et du plan de gestion du parc et qui doivent être complétés par des études spécifiques à chaque site. Les cartes prédictives ont pour objectif d'avoir une vue générale à petite échelle avec un niveau de détail très grossier et un maillage très large. Elles ne sont pas utilisables en dehors de ce contexte.

M. Dominique GODEFROY, directeur d'Ifremer à Boulogne-sur-Mer, demande à quelle saison ont été réalisés ces inventaires, si les données des campagnes Ifremer ont été utilisées en soulignant la disponibilité sur une longue chronique.

M. Benjamin GUICHARD, AAMP, précise que l'étude a duré 3 ans avec des périodes d'observation calées sur le printemps et l'été ; les données des campagnes halieutiques de l'Ifremer n'ont pas été utilisées car l'étude CARTHAM s'est focalisée sur les habitats benthiques. M. Godefroy indique que ces campagnes comportent également des sondages sur le fond.

M. Patrick FRANCOIS, vice-président du conseil de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale, rappelle qu'il faut tenir compte lors de la collecte des données et pour leur analyse des cycles de vie des poissons.

M. Christophe AULERT, AAMP, précise que CARTHAM n'est pas un état zéro, c'est une image à un instant t. Il y aura une suite à CARTHAM et rappelle que les sites Natura 2000 font l'objet d'une évaluation de leur état de conservation tous les 6 ans. Il ajoute que CARTHAM permettra aux gestionnaires de replacer les enjeux de son site par rapport à des enjeux plus globaux à l'échelle de la façade, de la sous-région marine ou au niveau national (carte prédictive et ensemble des lots du marché CARTHAM).

Mme Françoise DUHAMEL, directrice du développement de la phytosociologie au Conservatoire botanique national de Bailleul, explique qu'après avoir consulté le FSD du site Natura 2000 en mer FR3102005 intitulé "Baie de Canche et couloir des trois estuaires" pour un projet d'études en baie d'Authie, a constaté que la liste des habitats mentionnés était incomplète au niveau des estuaires, dont elle ne reprenait aucun des habitats d'intérêt communautaire végétalisés présents. L'absence de la mention de ces habitats est un manque majeur pour une gestion écologique optimale de ce site Natura 2000 au regard de ses enjeux patrimoniaux. Elle ajoute son regret de ne pas voir les estuaires cartographiés

M. Gérard MONTASSINE, Comité régional des pêches et des élevages marins (CRPMEM), exprime lui aussi son regret car l'étude n'apporte pas d'observation sur l'intertidal.

M. Benjamin GUICHARD, AAMP : Il est précisé que l'étude CARTHAM est focalisée sur le milieu marin, plus précisément sous-marin. C'est pourquoi les espaces estuariens n'ont pas été pris en compte, hormis celui de la Somme.

Valérie CHERIGIE, Syndicat mixte Canche et Affluents (SYMCEA), indique que pour le contrat de baie, un diagnostic habitat a été fait et une étude hydraulique sera faite. Les données sont à disposition du parc de même que celles sur la faune aviaire et des estuaires.

M. Jean-Louis LENNE, Direction départemental des territoires et de la mer du Nord (DDTM 59), se demande si les épaves, nombreuses dans la région et où des espèces caractéristiques sont présentes, ont été prises en compte dans cette étude.

M. Benjamin GUICHARD, AAMP : Non, bien que pour certains lots cela a été fait, ce n'est pas le cas en Nord Pas-de-Calais.

M. Marc Haerinck précise que le GPMD réalise une étude sur ce sujet dans le cadre de la rédaction du DOCOB « Bances des Flandres ».

M. Jean-Luc BOURGAIN, Coordination mammalogique du Nord de la France, se pose la question de la prise en compte des données et publications existantes, notamment Davout, Cabioch, etc. Cela aurait été intéressant pour suivre l'évolution des habitats et des peuplements. On ne part pas d'un état zéro, des études ont déjà été réalisées sur le sujet.

M. Benjamin GUICHARD, AAMP, répond qu'il a été demandé à chaque prestataire de réaliser une synthèse des données existantes. En ce qui concerne le lot 1, un travail bibliographique prenant en compte ces données historiques a été réalisé.

M. Christophe AULERT, AAMP, ajoute qu'il est cependant difficile de comparer les données CARTHAM avec des données acquises ultérieurement en raison des différences de protocoles. Ce travail sur la possibilité d'en déduire des évolutions devrait être fait dans le cadre de l'élaboration des DOCOB et plan de gestion. La suite de CARTHAM pourra par ailleurs s'orienter vers la réflexion autour des protocoles de suivi pour mesurer l'évaluation de l'état de conservation.

2. Présentation des résultats du programme PACOMM (Inventaire oiseaux et mammifères marins)

Christophe Aulert, chef de l'antenne Manche – mer du Nord, Agence des aires marines protégées

M. Christophe AULERT, chef d'antenne Manche mer du Nord à l'AAMP présente le programme PACOMM (Programme d'Acquisition de Connaissance pour les Oiseaux et Mammifères Marins). L'étude a débuté en 2011 et est structurée autour de 4 actions :

- volet 1 : campagnes SAMM (Suivi Aérien de la Mégafaune Marine) : les campagnes se sont déroulées sur un hiver puis un été entre novembre 2011 et août 2012 (2 rapports de campagnes sont disponibles). Ces campagnes ont pour objectif de produire un état des lieux de la distribution spatiale et de l'abondance relative des oiseaux et mammifères marins, tortues marines, raies, requins et grands poissons visibles en surface dans les eaux métropolitaines. Les activités humaines (pêche, trafic maritime, déchets) sont également répertoriées.

- volet 2 : campagnes d'observation sur des navires océanographiques, offrant des données complémentaires (rapport scientifique en cours)

- volet 3 : suivi télémétrique des puffins (la région NPdC n'est pas concernée par ce volet),

- volet 4 : campagne MARSAC : suivi acoustique des marsouins communs (la région NPdC n'est pas concernée par ce volet).

M. Aulert présente les résultats des campagnes SAMM en établissant une comparaison été/hiver pour les espèces observées (alcidés, fou de Bassan, fulmar boréal, mouette tridactyle, marsouin, phoque) sur la strate côtière puis néritique.

Les cartes ainsi que les rapports sont téléchargeables sur le site suivant :

<http://cartographie.aires-marines.fr/?q=node/45>

➤ Discussions sur la présentation « PACOMM »

M. Jean-Michel MALE, DREAL NPdC, souhaite avoir des précisions sur les éléments et les informations fournis par les cartes présentées.

M. Christophe AULERT, AAMP, répond qu'il s'agit de taux de rencontre des espèces et non du nombre d'individus observés. Il reste à faire un travail de traitement statistique pour aboutir à une densité. Un rapport sera établi ultérieurement pour présenter ce type de résultats. Il indique aussi la nécessaire complémentarité entre les suivis côtiers et les campagnes aériennes. Il évoque la réflexion en cours pour la mise en place d'un Observatoire des oiseaux marins et côtiers à l'échelle de la SRM. Les suivis menés dans ce cadre (niches, hivernants, migrateurs...) seront complémentaires des suivis de type SAMM. En parallèle des études réalisées sur l'impact des travaux liés aux projets éoliens sur les marsouins, une nouvelle campagne aérienne est prévue en hiver 2013/2014 sur les sites des futurs projets éoliens pour apporter des éléments pour l'établissement de l'état initial avant travaux.

* * *

3. Présentation des résultats de l'étude « Inventaire et étude écologique des mammifères marins de la façade maritime Nord-Pas-de-Calais / Picardie »

Céline Zimmer, chargée de mission DREAL NPdC - Arnaud Govaere, directeur régional Nord-Ouest Biotope et Thibaut Bouveroux, chargé de mission à l'Observatoire pour la conservation et l'étude des animaux et mammifères marins (OCEAMM)

Mme Céline ZIMMER, chargée de mission DREAL Nord-Pas-de-Calais, présente les objectifs de l'étude lancée par la DREAL NPdC en association avec la DREAL Picardie et le déroulé de celle-ci. Afin d'améliorer la connaissance de la biodiversité liée aux milieux marins de la région, un inventaire des mammifères marins a été engagé en juin 2011. Les principaux objectifs visaient une meilleure compréhension des différents stades du cycle de vie des espèces de mammifères marins fréquentant la région pour permettre un état initial des aires marines protégées, la rédaction des documents d'objectifs pour les sites Natura 2000 en mer et du plan de gestion du Parc naturel marin, ainsi que la délimitation de ZNIEFF en mer. L'étude s'étend entre la frontière belge et la baie de Somme. Elle a donc pris en compte la totalité des sites Natura 2000 en mer et le secteur du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale.

L'étude a été confiée au bureau d'études Biotope en collaboration avec les associations OCEAMM et Picardie Nature, de juin 2011 à septembre 2012 et a consisté en un suivi en mer par bateau sur les cétacés et à terre pour les phoques, plus la mise en place de dispositifs d'écoute sur des sites considérés comme stratégiques.

M. Arnaud GOVAERE, directeur Nord-Ouest Biotope, présente les zones de prospection qui correspondent aux secteurs majoritairement suivis par les différentes associations. Il présente un résumé simplifié de la bibliographie, rappelant qu'elle se base sur environ 30 années de données, compilées dans différentes bases : Réseau national d'échouage, les associations locales, etc. Les espèces communément rencontrées en région Nord - Pas-de-Calais sont le marsouin, le phoque veau-marin et le phoque gris. M. Govaere présente ensuite les différents résultats obtenus sur une année de suivi en mer et à terre.

M. Thibaut BOUVEROUX, chargé de mission pour OCEAMM, présente la mise en place de 6 C-Pods (hydrophones) au large de Dunkerque, au niveau du Cap Gris-Nez et au large de Boulogne et de la baie de Somme, cela constitue une première expérimentation sur le secteur. Leur positionnement a été choisi en fonction du type de sédiment pour observer différents habitats. Les résultats des données acoustiques, présentés par M. Bouveroux, proviennent uniquement de 2 C-Pods, en effet la majorité des C-Pods ayant été perdu en mer (météo, courants de marée, trafic maritime important). Cette étude a permis de mettre en évidence la faible fiabilité de la balise acoustique. En effet, le programme de traitement des données du C-Pod ne permet pas de faire la différence entre des espèces de mammifères marins dont les caractéristiques des émissions sonores (fréquence, nombre de cycles) sont proches les unes des autres, ce qui est le cas du marsouin commun et du lagénorhynque à bec blanc.

Il convient cependant de rester vigilant sur ces premières conclusions relatives au suivi acoustique des marsouins. En effet, un suivi acoustique des marsouins a été mené récemment par le Centre de recherche sur les mammifères marins de la Rochelle sur la façade Atlantique et les résultats sont attendus pour mi-2014.

➤ Discussions sur la présentation « Inventaire et étude écologique des mammifères marins »

M. Jean-Luc BOURGAIN, *Coordination mammalogique du Nord de la France* : il y a des phoques en baie d'Authie et en baie de Canche, mais quand est-il entre ces estuaires, le long du littoral ?

M. Arnaud GOVAERE, *Biotope*, répond que les données d'observations des associations ont été prises en compte autant que possible pour la phase de synthèse bibliographique, le rapport signale d'ailleurs des naissances dans le port de Boulogne. Cependant, surveiller l'ensemble du littoral semble difficile, le protocole a été défini en accord avec la DREAL afin que les points d'observations les plus stratégiques soient inclus dans l'étude.

M. Patrick François, *vice-président du conseil de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale*, est étonné de l'observation d'un seul ou deux individus, habituellement en bateau il en observe plus souvent en groupe de 4 à 5.

M. Pierre LECA, *AAMP*, souligne d'une part que les conditions de vision sont différentes d'un avion ou d'un bateau et d'autre part, que l'attention n'est pas la même lors d'une sortie bateau loisir où le regard sera attiré par le nombre que lors d'une sortie scientifique où l'on scrute attentivement la mer.

M. Thibaut BOUVEROUX, *OCEAMM*, explique que les marsouins sont plutôt solitaires et qu'il en observe rarement plus de 2 sauf au moment de la chasse où ils se regroupent en petit nombre. Il admet cependant que même si les conditions optimales sont recherchées pour l'observation, la prospection se fait rarement dans des conditions idéales. De plus, les marsouins étant des animaux craintifs il est possible qu'il ne parvienne à distinguer l'ensemble du groupe lors des campagnes de prospection.

M. Fabrice GOSSELIN, *président de l'association des pêcheurs à pied de la côte d'Opale*, aurait aimé voir apparaître des données sur le régime alimentaire des phoques, les espèces cibles, notamment les espèces commerciales et les quantités de poissons mangés. Il observe de plus en plus de phoques sur la côte et pense qu'ils occasionnent des pertes importantes pour les pêcheurs.

M. Pierre LECA, *AAMP*, rappelle que la question concernant les pêcheurs et les phoques sera traitée dans le cadre du Conseil de gestion du Parc. Un bilan des connaissances existantes sur le sujet sera exposé lors d'un prochain conseil de gestion et permettra d'alimenter les réflexions ultérieures.

M. Gérard MONTASSINE, *Comité régional des pêches et des élevages marins (CRPMEM)*, interroge sur le régime alimentaire de ces animaux et précise qu'il y a une interpellation réelle en baie de Somme.

Mme Laetitia DUPUIS, *Association Picardie Nature* : indique que depuis 2008, une analyse de fèces est faite, une étude est en cours avec le Centre de recherche sur les mammifères marins (CRMM) de la Rochelle pour évaluer la prédation due aux phoques. Elle précise que le régime alimentaire varie selon la saison (été-hiver). Une étude nationale devrait être lancée avec l'université de la Rochelle.

4. Présentation des propositions de périmètres ZNIEFF mer en région Nord – Pas-de-Calais

Céline Zimmer, chargée de mission DREAL NPdC et Thibaut Bouveroux, chargé de mission à OCEAMM.

En 2011, le lancement de la cartographie des ZNIEFF mer dans la région avait été évoqué lors d'une première réunion organisée par l'Agence des aires marines protégées en lien avec la DREAL Nord – Pas-de-Calais, à Boulogne-sur-Mer, concernant l'avancement des études sur la connaissance du patrimoine naturel marin.

Mme Céline ZIMMER présente le contexte et l'état d'avancement de la cartographie des Znieff marines. L'inventaire ZNIEFF mer est avant tout un inventaire de connaissances scientifiques, visant à identifier les enjeux patrimoniaux existants sur le territoire. Il représente également un outil d'aide à la décision pour les acteurs de l'environnement. Une ZNIEFF se définit comme étant un secteur du territoire national pour lequel les experts scientifiques ont identifié des éléments remarquables, rares, protégés ou menacés du patrimoine naturel. Le but est donc une connaissance permanente des espaces naturels dont l'intérêt repose soit sur l'équilibre et la richesse de l'écosystème, soit sur la présence d'espèces de plantes ou d'animaux rares et menacées. Un guide méthodologique publié par le Muséum National d'Histoire Naturel (MNHN) décrit le processus de détermination d'une ZNIEFF. La première étape consiste en l'établissement des listes d'habitats et d'espèces déterminantes au niveau régional. Ces listes des espèces déterminantes ont été réalisées par le Laboratoire d'océanologie et de géosciences (LOG) de Wimereux, l'Ifremer, le GON et l'association OCEAMM et ont été validées par le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) en 2011. La deuxième étape consiste en l'acquisition de connaissance scientifique sur le milieu marin et en parallèle la réalisation d'un travail bibliographique de synthèse de données. Cette étape de synthèse des données se fait sous la coordination technique et scientifique de l'association OCEAMM. Les données de suivi des associations locales et du LOG de Wimereux ont été mobilisés pour définir les contours et les fiches descriptives des ZNIEFF. OCEAMM a également réalisé un travail de synthèse bibliographique et de recensement des publications et études d'impacts pouvant être utiles à la connaissance des peuplements avec l'aide du LOG et s'est appuyé sur les résultats du projet CHARM II. En parallèle, le programme CARTHAM lancé par l'AAMP a permis de fournir des éléments de connaissance des espèces et habitats marins afin d'alimenter le travail d'OCEAMM sur la cartographie des ZNIEFF. Ces

travaux ont abouti à 7 propositions d'inscription à l'inventaire Znieff dont les contours sont présentés en annexe, ci-joint. Ces propositions d'inscription à l'inventaire ZNIEFF seront présentés prochainement au CSRPN, pour avis puis au MNHN, en charge de la validation des ZNIEFF.

M. Thibaut BOUVEROUX, OCEAMM, présente les 7 propositions de Znieff de type I ainsi que les justifications à l'origine de leur cartographie en Znieff.

➤ **Discussions sur la présentation « ZNIEFF mer »**

M. Yves LALAUT, *Grand Port Maritime de Dunkerque*, demande comment a été réalisée la liste des espèces déterminantes. Il souhaite des précisions sur la méthodologie employée et les critères de délimitation d'une Znieff. Il considère que l'on abouti à un patchwork en mer. Et qu'il y a d'autres zones plus large à prendre en compte

Mme Céline ZIMMER, *DREAL NPdC*, répond qu'il s'agit d'une méthode élaborée par le MNHN afin de garantir une cohérence nationale. L'élaboration des listes d'espèces déterminantes est réalisée à partir d'une liste nationale de référence. Cette liste regroupe un ensemble d'espèces déterminantes communes à l'ensemble des régions. Cette liste de référence est une liste « a minima » qui a été complétée au niveau régional sur la base de critères proposés par le MNHN (rareté, fréquence d'observation, patrimonialité...). La délimitation des Znieff s'est faite à partir de ces listes et des données existantes collectées sur ces espèces et habitats déterminants.

Il est précisé qu'il s'agit d'une part d'identification des zones les plus riches à partir des données existantes et d'autre part de ZNIEFF de type I. Par la suite, pourront être proposées des ZNIEFF de type II qui concernent en général des espaces plus vastes.

M. Patrick FRANCOIS, *vice-président du conseil de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale*, ne comprend pas pourquoi les Ridens (haut fond rocheux) et le Colbart (banc sableux) figurent sur la même Znieff, au vu des différences sédimentologiques existants entre les deux sites qui ne présentent pas réellement les mêmes caractéristiques et les mêmes espèces.

M. Thibaut BOUVEROUX, *OCEAMM*, répond que bien qu'il s'agit de deux habitats différents, il existe bien une connexion entre ces deux sites et on retrouve souvent les mêmes espèces se déplaçant entre le complexe Ridens - dunes hydrauliques.

Mme Ingrid RICHARD, *Fédération française d'études et des sports sous-marins (FFESSM)*, confirme que c'est bien ce qui est observé in situ par les plongeurs.

M. Marc EVERARD, *GDEAM 62*, se félicite de cette avancée sur les ZNIEFF marines. Il ne comprend cependant pas pourquoi les laminaires au droit de la pointe de la crèche n'ont pas été prises en compte ici.

Mme Céline ZIMMER, *DREAL NPdC*, répond que le programme CARTHAM a identifié 2 zones intéressantes pour les populations de laminaires, le site de Strouanne et le site d'Audresselles. Le site de la pointe de la crèche semble moins intéressant pour les laminaires, il a cependant bien été pris en compte dans la znieff de type I « les 2 Caps »

A la question de la cohérence avec la Picardie, il est rappelé que le travail a été fait en associant la DREAL Picardie.

M. Matthieu WILLMES, *DREAL Picardie*, confirme et indique que la démarche de désignation des ZNIEFF est moins avancée en Picardie ; les liste d'habitats et d'espèces déterminantes doivent être prochainement validé par le CSRPN.

* * *

Ce point n'appelant plus d'observation des participants, M. Jean - michel Malé constate que l'ordre du jour est épuisé et clôt la réunion.

P.J. : Carte des propositions de périmètres Znieff mer de type I en région Nord – Pas-de-Calais (validation CSRPN prévue en décembre)

26 septembre 2013 : Réunion de présentation technique des résultats des études sur le patrimoine naturel marin

Lieu : Communauté d'Agglomération du Boulonnais / Boulogne sur mer(62)

Liste des excusés :

Coint Nathalie / Direction des territoires et de la mer du Pas-de-Calais, DDTM 62
 Daguzé Claire / Direction interrégionale de la mer Manche Est - mer du Nord, DIRM MEMN
 Manable Christian / Président du conseil de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale
 Vermersch Gérard / Assemblée de défense de l'environnement du littoral Flandre-Artois Adelfa
 Perrachon Pierre
 Widehem André / Président Port de plaisance
 Savary Manuel / Comité Régional de la Conchyliculture Normandie - Mer du Nord, CRC

Liste des présents :

Nom	Prénom	Structures
Anger	Éléonore	Direction interrégionale de la mer Manche Est - mer du Nord, DIRM MEMN
Alizier	Sandrine	Agence des aires marines protégées, AAMP
Aulert	Christophe	Agence des aires marines protégées, AAMP
Bourgain	Jean Luc	Coordination mammalogique du Nord de la France, CMNF
Bouveroux	Thibaut	Observatoire pour la Conservation et l'étude des animaux et mammifère marins, OCEAMM
Canova	Catherine	Communauté d'agglomération du Boulonnais
Cauchois	Gérard	Fédération française des pêcheurs en mer, FFPM du Pas de Calais
Chanson	Baptiste	WPD Offshore France
Chérigé	Valérie	Syndicat mixte Canche et affluents, SYMCEA
Cornu	Alain	Mairie de Berck
Daubelcour	Alain	Comité Régional Conchylicole Normandie - Mer du Nord, CRC
Dieudonne	Philippe	Sous-Préfet de Boulogne-sur-Mer
Dumoulin	Marc	Communauté urbaine de Dunkerque
Dupuis	Laetitia	Association Picardie Nature
Everard	Marc	Groupement de défense de l'environnement de l'arrondissement de Montreuil-sur-Mer, GDEAM 62
Everard	Aymeric	Groupement de défense de l'environnement de l'arrondissement de Montreuil-sur-Mer, GDEAM 62
Fasquel	Frédérique	Direction des territoires et de la mer du Pas-de-Calais, DDTM 62 / Délégation à la mer et au littoral, DML
François	Patrick	Vice Président du conseil de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale
Godefroy	Dominique	Ifremer Boulogne-sur-Mer
Gosselin	Fabrice	Association des Pêcheurs à Pied de la Côte d'Opale
Govaere	Arnaud	Bureau d'étude BIOTOPE
Gruselle	Marie Christine	Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale
Guichard	Benjamin	Agence des aires marines protégées, AAMP
Haerinck	Marc	Grand Port Maritime de Dunkerque, GPMD

Henneguella	Nathalie	Conservatoire du littoral
Karpouzopoulos	Jacky	Coordination mammalogique du Nord de la France, CMNF
Lalaut	Yves	Grand Port maritime de Dunkerque, GPMD
Leca	Pierre	Agence des aires marines protégées, AAMP
Lemaire	Daniel	Association Picardie Nature
Lenne	Jean Louis	Direction des territoires et de la mer du Nord, DDTM 59
Line	Henry	Agence des aires marines protégées, AAMP
Malé	Jean-Michel	Direction régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement, DREAL Nord – Pas-de-Calais
Menaceur	Sylvie	Direction des territoires et de la mer du Nord, DDTM 59
Montassine	Gérard	Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins, CRPMEM
Nuttens	Marcel	Fédération française des pêcheurs en mer du Nord, FFPM
Podevin	Marion	Sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer
Paproré	Lætitia	Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction, UNICEM / Union nationale des producteurs de granulats, UNPG
Pézeril	Sylvain	Observatoire pour la Conservation et l'étude des animaux et mammifère marins, OCEAMM
Poirier	Marie Anne	Direction des territoires et de la mer du Nord, DDTM 59
Prévost	Olivier	Direction régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement, DREAL Nord – Pas-de-Calais
Provin	Olivier	Parc naturel régional Cap et Marais d'Opale
Quevillart	Robin	Groupement ornithologique et naturaliste du Nord, GON
Quinbetz	Sandrine	Mairie de Berck
Raevel	Guy	Comité régional des pêcheurs de loisirs en mer du Nord – Pas-de-Calais, CRPLM 59/62
Richard	Ingrid	Fédération française d'études et de sports sous-marins, FFESSM
Ruellet	Thierry	Groupe d'études des milieux estuariens et littoraux, GEMEL
Roelants	Georges	Fédération française d'études et de sports sous-marins, FFESSM
Sorriaux	Marion	Coordination mammalogique du Nord de la France, CMNF
Viera	Antony	Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins Nord – Pas-de-Calais, CRPMEM
Ward	Alain	Groupement ornithologique et naturaliste du Nord, GON
Willmes	Mathieu	Direction régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement, DREAL Picardie
Zimmer	Céline	Direction régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement, DREAL Nord – Pas-de-Calais

Liste des structures invitées :

- M. le Préfet Maritime de la Manche et de la mer du Nord
- M. le Préfet du Nord
- M. le Préfet du Pas-de-Calais
- M. le Préfet de la Somme
- M. le Sous-Préfet de Boulogne-sur-Mer
- M. le Sous-Préfet de Montreuil-sur-mer
- M. le Sous-Préfet de Calais
- M. le Sous-Préfet de Dunkerque
- M. le Directeur du CROSS Gris-Nez
- M. le Directeur interrégional de la mer Manche Est- mer du Nord
- M. le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Picardie
- M. le Directeur départemental des territoires et de la mer du Nord
- M. le Directeur départemental des territoires et de la mer du Pas-de-Calais
- M. le Directeur départemental des territoires et de la mer de la Somme
- M. le Délégué régional Manche-mer du Nord du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
- M. le Délégué interrégionale Nord-Ouest de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques
- M. le Directeur de l'Agence de l'eau Artois-Picardie
- M. le Directeur de l'IFREMER Manche mer du Nord
- Mme la Présidente du Directoire du Grand port maritime de Dunkerque
- M. le Président du Conseil régional du Nord – Pas-de-Calais
- M. le Président du Conseil régional de Picardie
- M. le Président du Conseil général du Nord
- M. le Président du Conseil général du Pas-de-Calais
- M. le Président du Conseil général de la Somme
- M. le Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque
- M. le Président de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais
- M. le Président de la Communauté d'Agglomération du Calaisis
- M. le Président de la Communauté des Communes Mer et Terre d'Opale
- M. le Président de la Communauté des Communes d'Opale Sud
- M. le Président de la Communauté des Communes Authie Maye
- M. le Président du Syndicat mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard
- M. le Président du Syndicat mixte de la Côte d'Opale
- M. le Président du Syndicat mixte EDEN 62
- M. le Président du Syndicat mixte Canche et Affluents
- M. le Président du Conseil de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale
- M. le Président du Parc naturel régional Cap et Marais d'Opale
- Mme la Présidente de l'association de préfiguration du Parc naturel régional de la Picardie maritime
- M. le Président du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins du Nord – Pas-de-Calais
- M. le Président du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Haute Normandie
- M. le Président du Comité régional de la Conchyliculture Normandie – Mer du Nord
- M. le Président d'Armateurs de France
- M. le Président du Syndicat des énergies renouvelables
- M. le Président de l'UNICEM Nord – Pas-de-Calais
- M. le Président de la Chambre de commerce et d'industrie côte d'Opale
- M. le Président de l'Association des Ports de plaisance du littoral Manche mer du Nord
- M. le Président du Comité régional Nord de la fédération française des pêcheurs en mer
- M. le Président du Comité régional de la pêche de Loisirs en mer du Nord – Pas-de-Calais
- M. le Président du Comité régional du Nord – Pas-de-Calais de la FFESSM
- M. le Président de l'Association de défense des pêcheurs à pied de la côte d'Opale
- M. le Président de l'Observatoire pour la conservation et l'étude des animaux et des milieux marins
- M. le Président de la Coordination mammalogique du Nord de la France
- Mme la Présidente du Groupement de défense de l'environnement arrondissement de Montreuil-sur-Mer
- M. le Président du Groupe ornithologique et naturaliste du Nord – Pas-de-Calais
- Mme la Présidente de la Fédération Nord nature environnement
- M. le Président de l'association Picardie nature
- Mme la Présidente de l'Association de défense de l'environnement du littoral Est
- M. le Président de l'Assemblée de défense de l'environnement du littoral Flandre-Artois
- M. le Président du Groupe d'étude des milieux estuariens et littoraux
- M. le Directeur général de Nausicaa
- M. le Directeur du Laboratoire d'océanologie et de géosciences de Wimereux
- M. le Directeur de Biotope

M. le Directeur de WPD Offshore

M. le Directeur de France Telecom marine

M. le Directeur de La Compagnie du vent

Observatoire de la biodiversité du Nord – Pas-de-Calais - Conservatoire botanique national de Bailleul